

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le MARDI 20 MARS à 20 heures,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 MARS 2018

Elus en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 10

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, MERCIER Cyrille, GUIBERT Didier, DELOLY Denis, CHEVRÉ Michel, GALLI Nathalie, VIDAL Nelly.

Absent excusé : STEPHAN Elie

Secrétaire : VIDAL Nelly

Affiché le : 29/03/2018

## **1° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSÉ PAR LA TRESORERIE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion 2017 du Receveur Municipal. Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion 2017 dressé par Mme Gisèle KAPFER, receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **2° - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
Après avoir pris acte de la présentation du compte administratif 2017 ;

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire ;

**Après que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote,**

Le Conseil Municipal :

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, soit 43 000 € engagés et 70 566 € restant à recevoir ;
- décide de voter le présent compte administratif au niveau du chapitre, pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- arrête et approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 et les résultats définitifs suivants :

<b>SECTIONS</b>	<b>Budget primitif 2017 y compris (+ ou - AS)</b>	<b>Compte administratif 2017</b>
Dépenses de fonctionnement	425 482,52 €	239 898,21 €
Recettes de fonctionnement	285 747,00 €	290 039,39 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>		<b>+ 50 141,18 €</b>
Excédent antérieur fonctionnement reporté	139 735,52 €	139 735,52 €
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>		<b>+ 189 876,70 €</b>
Dépenses d'investissement	347 052,52 €	204 446,72 €
Recettes d'investissement	228 680,71 €	82 881,79 €
<b>Résultat d'investissement de l'année</b>		<b>- 121 564,93 €</b>
Excédent antérieur investissement reporté	118 371,81 €	118 371,81 €
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>		<b>- 3 193,12 €</b>
<b><u>Résultat de clôture général 2017</u></b>		<b>+ 186 683,58 €</b>

### 3° - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 ce jour,  
Après avoir entendu et approuvé l'état des restes à réaliser de l'exercice 2017 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente :

**Un résultat d'exécution de fonctionnement 2017 de :**

Au titre des exercices antérieurs :

Excédent = + 139 735,52 €

Au titre de l'exercice arrêté 2017 :

Excédent = + 50 141,18 €

**soit un résultat excédentaire de fonctionnement à affecter : 189 876,70 €**

*considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 69 188,52 €.*

**Un résultat d'exécution d'investissement 2017 de :**

Au titre des exercices antérieurs : excédent = 118 371,81 €

Au titre de l'exercice arrêté 2017 : déficit = - 121 564,93 €

Soit un résultat d'investissement 2017 de ..... = - 3 193,12 €

Solde des restes à réaliser 2017 en investissement..... = + 27 566,00 €

**Affectation obligatoire :** Besoins à couvrir : 0 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 189 876,70 €, le conseil municipal décide d'affecter :  
au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » section investissement 50 000 €  
Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » section fonctionnement : 139 876,70 €.

### 4° - DEVIS POTEAUX D'INCENDIE

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité par rapport à la demande des Pompiers,  
il est nécessaire d'installer deux nouveaux poteaux d'incendie rue de Rougeville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis de Véolia d'un montant total  
de 7 128,00 € TTC.

### 5° - BATIMENTS

Le conseil municipal prend connaissance des projets d'entretien des bâtiments.

Des devis ont été établis. Des décisions seront prises après le vote du budget primitif 2018.